

Réunion du Comité consultatif spécial d'examen de la LSTS – Notes du 25 mars 2020

Règles dites de Chatham House

Participants :

Kuan-Wei (David) Chen, McGill et coprésident
Michel Doyon, gouvernement du Canada – AMC, directeur adjoint d'IGN et coprésident
Chad English, gouvernement du Canada – CNRC
Joanne Gabrynowicz, Université du Mississippi
Meghan Gagnon, gouvernement du Canada – RNCAN
Wade Larson, Urthecast
Shane Laverty, Kepler Communications (suppléant)
Lcol Catherine Marchetti, gouvernement du Canada – MDN
Michelle Mendes, SatCan
Gord Rigby, MDA Corporation
Wolfgang Schneider, gouvernement allemand – DLR
Tom Zubko, New North Networks

Absents :

Isaac Holliss, gouvernement de la Nouvelle-Zélande – MBIE
Mina Mitry, Kepler Communications
Shari Scott, gouvernement du Canada – ISDE
Sébastien Carrière, gouvernement du Canada – AMC, directeur d'IGN

Observateurs :

Gordon Deecker, gouvernement du Canada – AMC
Isolda Guevara, gouvernement du Canada – AMC
Alexandra Toma, gouvernement Canada – AMC

Résumé : La réunion du Comité consultatif spécial du 25 mars 2020 était la quatrième d'une série de réunions. L'objectif de la réunion consistait à permettre à AMC d'obtenir les commentaires et les réactions des intervenants concernant des changements qui pourraient être mis en œuvre sans modification des Règlements et de la Loi (RSTS et LSTS, respectivement).

Ordre du jour – 25 mars 2020 :

1. Mot de bienvenue
2. Questions administratives
3. Les changements qui peuvent être mis en œuvre sans modification de la Loi ou des Règlements
4. Document de renouvellement de la LSTS
5. Autres points
6. Prochaine réunion et levée de la séance

1. Mot de bienvenue

Les coprésidents accueillent les membres et les observateurs à la réunion.

2. Questions administratives

Les notes de la réunion du 15 janvier 2020 ne pas prêtes à des fins de distribution en tant que notes finales. Elles seront distribuées aux membres dès que possible. Les notes de la réunion du 19 février 2020 sont approuvées pour distribution. L'ordre du jour de la réunion est approuvé, sans modification.

La COVID-19 a fait en sorte que de nombreuses personnes travaillent à domicile et que les lignes téléphoniques ne sont pas très fiables. Certains membres déclarent avoir été déconnectés et avoir dû se reconnecter.

3. Changements qui peuvent être mis en œuvre sans modification de la Loi ou des Règlements

Les efforts actuels sont résumés :

- Élaboration d'un organigramme de processus pour décrire les étapes de l'examen d'une demande afin de guider les organismes de réglementation.
- Élaboration d'un CPC qui comprend une « liste des documents requis » pour une demande complète et une description des mesures prises pour examiner une demande ou procéder à une inspection.
- Faire des présentations lors de conférences et d'autres événements et inviter le public à participer davantage à la modernisation de la Loi.
- Proposer des cours de formation pour le personnel, y compris l'introduction au droit ¹spatial, un cours donné à tous les organismes de réglementation en octobre dernier, et un cours qui conduit à une plus grande sensibilisation aux détails techniques des satellites². La formation en matière de cybersécurité doit occuper une place importante à l'avenir.
- Veiller à ce que le secteur, en particulier les nouveaux acteurs, sache qu'il est possible de communiquer avec l'organisme de réglementation et que c'est encouragé.

Les membres du Comité ne suggèrent pas de possibilités de mesures de suivi supplémentaires.

¹ Voir l'annexe 4 (section 12.3) pour un rapport sur le cours de formation en droit de l'espace

² Analyse et conception de missions spatiales

4. Renouvellement de la LSTS

Les recommandations 7 et 8 du document de renouvellement de la LSTS font l'objet de discussion. C'est-à-dire : Recommandation 7 – compensation pour accès prioritaire, et recommandation 8 – sécurité.

Recommandation n° 7 :

Veiller à une compensation adéquate pour l'accès prioritaire (comme prévu dans le Règlement) et préciser quelles observations peuvent être faites par un exploitant et quel effet ces observations auraient sur l'ordre d'accès prioritaire.

Dans cette situation, le ministre doit indemniser le titulaire de la licence à un coût raisonnable. Une comparaison avec les États-Unis est fournie, où les images sont achetées sur une base exclusive pendant une période de six mois avant d'être mises en vente.

Recommandation n° 8 :

Surveiller la stratégie de sécurité en matière de télédétection pour s'assurer que les intérêts du Canada en matière de sécurité sont protégés malgré le changement des acteurs internationaux et des intérêts changeants et divergents.

5. Autres points

1. Deux points sont mentionnés pour discussion lors d'une prochaine réunion : quel est le rôle d'AMC en ce qui concerne les éventuelles interférences de transmission par satellite?
2. Pourquoi AMC est-elle impliquée lorsque des opérations de satellites ne servant pas à l'observation de la terre sont ajoutées aux activités des stations terrestres existantes?

6. Prochaine réunion et levée de la séance

La prochaine réunion est prévue pour le 29 avril 2020, à 13 h (heure d'Ottawa). Le principal sujet de discussion sera les mécanismes de soutien à la R et D, le point sur les exemptions de catégorie et la deuxième version du CPC.